



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 28 août 2020

RENTRÉE SCOLAIRE EXTENSION DE L'OBLIGATION DE PORT DU MASQUE

Face à l'évolution de la situation épidémiologique, et dans un contexte de rentrée scolaire propice à la propagation du Coronavirus, la Préfète de la Somme a pris ce jour un arrêté étendant l'obligation de port du masque dans l'espace public.

En effet, si le département de la Somme reste classé en vulnérabilité limitée, il enregistre une augmentation du nombre de cas positifs :

- le taux de positivité (pourcentage de tests de dépistage Covid qui se révèlent positifs) s'élève cette semaine à 1.66% contre 1.1% la semaine précédente ;
- le taux d'incidence (nombre de personnes infectées sur une semaine et sur une population de 100 00 habitants) s'élève à 8.42 cas pour 100 000 habitants contre 3.51 cas pour 100 000 habitants la semaine précédente.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 4 octobre 2020, l'obligation de port du masque pour les personnes de plus de onze ans est étendue dans un **périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, 30 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements.**

Par ailleurs, l'arrêté d'extension de l'obligation de port du masque dans les lieux publics pris le 14 août dernier est prolongé jusqu'au 4 octobre 2020, dans les lieux suivants :

- les marchés non couverts alimentaires et non-alimentaires
- les braderies
- les vide-greniers
- les fêtes publiques, foraines, communales ou patronales
- les animations de rue
- les festivals culturels
- les bords de la Somme (véloroute de Saint-Valéry-sur-Somme à Ham)
- le parc Saint-Pierre d'Amiens

Deux nouveaux lieux publics s'ajoutent désormais à cette liste :

- la placette Lafleur à Amiens
- la place d'Armes à Amiens

La Préfète rappelle à chacun la nécessité de maintenir ses efforts pour respecter l'ensemble des gestes barrières et mesures de distanciation sociale afin de protéger la santé de tous.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens